

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MONPLAISIR

25 avenue des Frères Lumière

69008 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.08.2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

Aux Sociétaires
Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir (Lyon 8ème)

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, le 16 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 14 janvier 2021



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/09/2019 au 31/08/2020			31.08.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 377.24	19 949.80	7 427.44	5 244.51
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	27 377.24	19 949.80	7 427.44	5 244.51
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	551 850.02	418 648.60	133 201.42	163 101.34
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	142 148.46	124 012.73	18 135.73	22 465.49
AUTRES	409 701.56	294 635.87	115 065.69	140 635.85
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	579 227.26	438 598.40	140 628.86	168 345.85
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE VERSES/COMMANDES				
CREANCES	497 013.03		497 013.03	581 860.29
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	161 889.88		161 889.88	186 901.46
AUTRES	335 123.15		335 123.15	394 958.83
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	908.16		908.16	1 316.81
DISPONIBILITES	644 740.32		644 740.32	281 304.50
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	42 134.29		42 134.29	38 993.48
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	1 184 795.80		1 184 795.80	903 475.08
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 764 023.06	438 598.40	1 325 424.66	1 071 820.93

BILAN

Passif	31/08/2020	31.08.2019
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	24 650.16	24 650.16
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	243 099.22	240 765.98
RESULTAT DE L'EXERCICE	193 983.72	2 333.24
TOTAL FONDS PROPRES (1)	461 733.10	267 749.38
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	65 276.76	82 675.73
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	65 276.76	82 675.73
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	527 009.86	350 425.11
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	107 117.00	106 458.00
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	107 117.00	106 458.00
FONDS DEDIES (4)	90 000.00	90 000.00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		1 182.82
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	13 397.74	80.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	36 110.45	28 502.42
DETTE FISCALES ET SOCIALES	167 184.23	162 713.42
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	9 013.12	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	375 592.26	332 459.16
TOTAL DETTES (5)	601 297.80	524 937.82
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 325 424.66	1 071 820.93

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/09/2019 au 31/08/2020		31.08.2019
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	16 804.69		23 368.01
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	21 961.04		15 965.37
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	318 590.67		313 455.77
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	79 106.83		71 645.24
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 231 408.16		1 125 852.68
CHARGES SOCIALES	268 799.29		333 688.91
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		69 489.97	52 805.79
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	69 489.97		52 805.79
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	8 981.11		4 847.63
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		2 015 141.76	1 941 629.40
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	811.11		575.13
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		811.11	575.13
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			90 000.00
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		2 015 952.87	2 032 204.53
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		193 983.72	2 333.24
TOTAL GENERAL		2 209 936.59	2 034 537.77

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/09/2019 au 31/08/2020		31.08.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	25 668.89		37 414.48
PRODUCTION VENDUE	870 948.75		832 359.65
SOUS-TOTAL A		896 617.44	869 774.13
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 056 421.33		1 049 193.03
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	125 594.28		44 335.37
COLLECTES			
COTISATIONS	40 699.72		37 578.00
AUTRES PRODUITS	3 338.01		1 013.40
SOUS-TOTAL B		1 226 053.34	1 132 119.80
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 122 670.78	2 001 893.93
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 525.59		2 203.89
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 525.59	2 203.89
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	68 341.25		429.66
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 398.97		30 010.29
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		85 740.22	30 439.95
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		2 209 936.59	2 034 537.77
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		2 209 936.59	2 034 537.77

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
860	Secours en nature		870	Bénévolat	
860000	Mise a dispo fluides VDL	19 878.32	870000	Mise a dispo VDL	356 619.90
860100	Mise a dispo locaux VDL	290 506.00		TOTAL (870)	356 619.90
860200	Mise a dispo entretien VDL	44 618.27			
860300	Mise a dispo assurance VDL	1 617.31			
	TOTAL (860)	356 619.90			
	Total charges contributions volontaires	356 619.90		Total produits contributions volontaires	356 619.90

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Le résultat de l'exercice présenté est de 193 983.72 €

Faits significatifs

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire a un impact significatif sur notre activité depuis le 16 mars 2020 sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

L'association a dû fermer :

- En date du 17 mars jusqu'au 11 mai 2020 pour toutes les activités.
- Certaines activités n'ont pu reprendre qu'à partir du 1^{er} juin et d'autres ont dû attendre début juillet (Bar, salle de spectacle).

Ces fermetures ont comme conséquence, une baisse des participations usagers et un remboursement des activités. Chaque adhérent peut prétendre à un avoir au prorata des séances d'activités non effectuées – 10% de frais de gestion étaient retenus. Les adhérents avaient 6 mois pour faire leur demande d'avoir à partir de la publication de l'information : publication au 15 juin – avoir réalisable jusqu'au 14 décembre. Le montant total des avoirs était potentiellement de 199.3 K€. Les avoirs demandés représentent finalement 45.8 K€. Nous avons également remboursé les familles pour le périscolaire, pour un montant de 16.8 K€.

L'association a eu recours à l'activité partielle pour une partie du personnel entre mars et juillet 2020. Elle a décidé d'assurer le maintien des salaires. L'activité partielle représente, pour l'exercice, un coût de 69.5 K€ remboursé par l'Etat à hauteur de 65.1 K€.

Cependant, la ville et la Métropole ont maintenu le montant de leur subvention de fonctionnement.

De plus, la CAF, afin d'accompagner les baisses partielles ou totales d'activités, a décidé le maintien des prestations de services sur l'enfance, la jeunesse en neutralisant les périodes de fermeture des équipements entre le 17 mars et le 31 juillet 2020.

L'impact de ces mesures représente 42 K€.

Enfin, l'association a pu bénéficier d'exonération d'une partie des cotisations Urssaf au titre des périodes de février à mai 2020 pour un montant de 58.9 K€.

Nous réintégrons au résultat de cet exercice un montant de 67 613,93 € en compte 771800. Ce montant était inscrit au compte de bilan (dans un compte de classe 4) depuis 2013, année où la ville de Lyon, pour des raisons liées aux écritures en comptabilité publique, nous a demandé de comptabiliser la subvention de fonctionnement perçue au titre d'une année civile pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 16 décembre 2020 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Généralités

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation des principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.

Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	3 à 7 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	4 à 10 ans	Linéaire

Immobilisations financières

Il s'agit de dépôt et cautionnement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application

d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

Informations sur les éléments de l'actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	23 177	4 200	0	27 377
Immobilisations corporelles	541 771	10 079	0	551 850
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	564 948	14 279	0	579 227
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	17 933	2 017	0	19 950
Immobilisations corporelles	378 670	39 979	0	418 649
Total	396 603	41 996	0	438 599

Etat des créances

	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Autres créances clients		161 890	161 890	
Personnel et comptes rattachés		58 878	58 878	
Taxe sur la valeur ajoutée		593	593	
Divers Etat et autres collectivités		269 852	269 852	
Débiteurs divers		6 020	6 020	
Charges constatées d'avance		42 134	42 134	

Total	547 023	547 023
--------------	---------	---------

Produits à recevoir

Clients – produits à recevoir	16 811
Autres créances – subventions à recevoir	328 730
Valeurs mobilières de placement	908

Total	346 450
--------------	---------

Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	42 134

Informations sur les éléments du passif

Les fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	240 766	2 333	0	243 099
Résultat de l'exercice	2 333	193 984	2 333	193 984
Total	267 749	196 317	2 333	461 733

Tableau des provisions inscrites au bilan

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour retraite	106 458	27 494	26 835	107 117
Provisions pour risque	0	0	0	0
Total	106 458	27 494	26 835	107 117

La provision est actualisée chaque année, conformément à la réglementation comptable.
De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le

31/08/2020.

Les fonds dédiés

Ressources	Intitulé du projet concerné	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Subventions Ville de Lyon	ALAE	90 000	Compte 194 90 000	Compte 7894	Compte 6894	Compte 194 90 000
Total		90 000	90 000			90 000

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	36 110	36 110		
Personnel et comptes rattachés	73 506	73 506		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 386	83 386		
TVA et autres impôts	10 512	10 512		
Avoirs à rembourser	13 398	13 398		
Avoirs à établir	9 013	9 013		
Autres dettes	7 655	7 655		
Produits constatés d'avance	375 592	375 592		
Total	609 173	609 173		

Les subventions d'investissements

Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation Montant	Variation %
Subventions d'investissement :				
- Ville	137 493	147 197	-9 704	-6.59%
- Métropole	4 250	4 250		
Sous-total	141 743	151 447	-9 704	-6.41%
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-75 361	-68 092	7 269	10.7%
- Métropole	-1 105	-680	425	62.5%
Sous-total	-76 466	-68 772	7 694	11.19%
Total	65 277	82 676	-17 399	-21.04%

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 788
Dettes fiscales et sociales	102 638
Autres dettes	9 013
Total	147 440

Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2020/2021)	354 517
Taxe sur les salaires	7 015
Subventions	14 060
TOTAL	375 592

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2019/2020, clos le 31/08/20, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

	2020	2019	Ecart	Ecart %
Contributions volontaires	356620	356344	276	0.08

Subventions

Subventions sur deux ans				
	2020	2019	Ecart	Ecart %
ville de Lyon DGF	847296	866341	-19045	-2.20
Ville de Lyon sur opérations	44460	42500	1960	4.6
Ville de Lyon Fonjep	64741	64624	117	0.2
Métropole	44275	35694	8582	24.0
CAF	25544	24929	615	2.5
Etat Cohésion sociale	17000	8000	9000	112.5
Etat Fonjep	7105	7105		
Carsat	6000	0	6000	100
TOTAL	1 056 421	1 049 193	7 228	+0.69

Le chiffre d'affaires

Libellés	31/08/2020	31/08/2019	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	847 353	791 075	56 278	+7.11
- Secteur lucratif	49 264	78 699	-29 435	-37.40
TOTAL	896 617	869 774	26 843	+3.09

La baisse de notre chiffre d'affaires sur le secteur lucratif (-37.40%) s'explique par la fermeture de notre salle de spectacle (le Karbone) et de notre bar (le 14) du 16/03/20 au 01/06/20.

Autres engagements donnés

Engagements de retraite	197 117
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

Effectif

Cadres Employés présents au 31/08/20	3 109
Employés équivalent temps plein au 31/08/20 : 47	112

Les rémunérations des trois cadres dirigeants salariés ainsi que leur avantage en nature s'élèvent à 115 690 € pour l'année 2020.